

**PROCES VERBAL
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 09 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, salle du Temps Libre, rue de Brétigné 35130 Rannée, lieu différent du lieu habituel de ses séances, conformément à l'article L. 2121-7 du CGCT et à l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy FERRE, Maire.

Etaient présents : Guy FERRE, Karine BODIN, Jacques BIDAUX, Myriam MALECOT, Arlette DROUET, Pierre-Yves FERRE, Camille FERRE, Hervé REBOURS, Alain VEILLON, Armelle LEVEQUE, Stéphanie LAHAYE, Vanessa FERIAU, Frédéric RIBAUT, Marie LEROY, Lucie VIGNERON.

Etaient absents et excusés : /

Secrétaires de séance : Le Conseil Municipal a désigné Mme Vanessa FERIAU, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu précédent.

2020.06.09.01	Indemnités Maire et Adjoints
----------------------	-------------------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :
DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints à compter du 26 mai 2020 comme suit :

- Maire : 51,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1er adjoint : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2ème adjoint : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

2020.06.09.02	Commissions communales internes
----------------------	--

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :
DE FIXER les commissions communales comme suit :

Bâtiments communaux	Président : <u>BIDAUX Jacques</u> - FERRE Guy - BODIN Karine - VEILLON Alain - DROUET Arlette - REBOURS Hervé	2 ^{ème} adjoint Maire 1 ^{ère} adjointe Conseiller Conseillère Conseiller
Urbanisme : PLU - voirie	Président : <u>BIDAUX Jacques</u> - FERRE Guy - FERIAU Vanessa - VEILLON Alain - RIBAUT Frédéric - FERRE Pierre-Yves	2 ^{ème} adjoint Maire Conseillère Conseiller Conseiller Conseiller
Fleurissement - Aménagement urbain	Président : <u>MALECOT Myriam</u> - BODIN Karine - BIDAUX Jacques - FERRE Camille - LEVEQUE Armelle - FERRE Pierre-Yves	3 ^{ème} adjointe 1 ^{ère} adjointe 2 ^{ème} adjoint Conseiller Conseillère Conseiller

Affaires générales : Finances, RH, administratif	Président : FERRE Guy - MALECOT Myriam - LAHAYE Stéphanie - REBOURS Hervé - LEROY Marie - VIGNERON Lucie	Maire 3 ^{ème} adjointe Conseillère Conseiller Conseillère Conseillère
Vie associative, Sport, Culture	Président : BODIN Karine - DROUET Arlette - FERIAU Vanessa - FERRE Camille - LEROY Marie - FERRE Pierre-Yves	1 ^{ère} adjointe Conseillère Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller
Affaires scolaires et sociales	Président : BODIN Karine - MALECOT Myriam - VIGNERON Lucie - DROUET Arlette - FERRE Camille - LEVEQUE Armelle - LAHAYE Stéphanie	1 ^{ère} adjointe 3 ^{ème} adjointe Conseillère Conseillère Conseiller Conseillère Conseillère
Communication	Président : BODIN Karine - FERRE Guy - LEVEQUE Armelle - FERRE Pierre-Yves - LEROY Marie - LAHAYE Stéphanie	1 ^{ère} adjointe Maire Conseillère Conseiller Conseillère Conseillère

2020.06.09.03	Constitution de la Commission « Appel d'Offres »
----------------------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

D'ELIRE les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Rannée, comme suit:

Membres titulaires

- MALECOT Myriam
- BIDAUX Jacques
- RIBAUT Frédéric

Membres suppléants

- VIGNERON Lucie
- LEROY Marie
- FERRÉ Camille

2020.06.09.04	Détermination des prix de vente des chemins communaux
----------------------	--

Mme Lucie VIGNERON, conseillère municipale, ne prend pas part au vote de cette délibération

Vu la délibération en date du 16 juillet 2019 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu la délibération en date du 21 janvier 2020 Approuvant l'aliénation des chemins ruraux ;

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale des chemins ruraux objets de la procédure

	N° du Chemin rural (CR)	Lieu-dit	Avis du Domaine		
			Superficie en m ²	Prix total	Prix au m ²
1	CR 104	La petite touche	101.15	200	1.98
2	CR longeant la parcelle WS 67	La Richardière	300	600	2.00
3	CR parcelle ZC 29	La Bécannièrre	288	170	0.59
4	CR 90	Villeneuve N° 90	1600	960	0.60
5	CR 33 – parcelle de 75m ²	Les Hayères	78.20	50	0.64
6	CR 43	Soussigné	550	330	0.60
7	CR 56	Le Miaule	1660	1000	0.60
8	CR110	Les Courtillaux	3600	2160	0.60
9	CR 74	Davier	600	360	0.60
10	CR29	La Vigne au vèque	400	240	0.60

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

DE FIXER le prix de vente au m² :

- Des chemins n°1 et n°2 à **2 €**
- Des chemins n°3 à n°10 à **0.60 €**

2020.06.09.05	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020
----------------------	--

Conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, prescrivant la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités n'auront pas la possibilité de moduler le taux de la TH cette année.

Il est proposé de ne pas augmenter le taux d'imposition des Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

CONSERVER les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.99 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.89 %.

2020.06.09.06	Transfert de compétence assainissement et eaux pluviales
----------------------	---

Considérant le transfert de la compétence "Assainissement et eaux pluviales urbaines" à Vitré Communauté au 1er janvier 2020,

En application de l'article L1321-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Des procès verbaux de mise à disposition ont donc été établis, un pour la compétence eaux pluviales, et un second pour la compétence assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le principe de mise à disposition

D'AUTORISER le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens liés à la compétence assainissement ainsi que tous documents relatifs à ce transfert de compétence.

D'AUTORISER le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens liés à la compétence eaux pluviales ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

2020.06.09.07	Choix des offres : PATA 2020
----------------------	-------------------------------------

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal les deux devis reçus pour le « PATA 2020 » :

- Ets SECHE pour un montant de 13 000 € HT soit 15 600 € TTC
- Ets SAABE pour un montant de 10 735 € HT soit 12 882 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise SAABE pour un montant de 12 882 € TTC
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2020.06.09.08	Rénovation de l'Eglise Saint-Crépin et Saint-Crépinien de Rannée Demande de subventions auprès de la Région
----------------------	--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait d'ajouter au montant estimé des travaux validé par délibération du 21 janvier 2020, les reprises des contreforts au droit des chapelles 1 et 2 pour un montant de 27 369.00 € HT. Le montant total estimé des travaux de rénovation de l'église s'élèverait donc à **238 676.03 € HT**.

La commune peut prétendre à une subvention de la Région, au titre de la restauration et valorisation du patrimoine protégé Monument Historique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant total estimé des travaux de rénovation de l'église à **238 676.03 € HT**
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande au titre de la subvention au titre de la valorisation des édifices religieux auprès de la Région pour les travaux de rénovation de l'église.
- **S'ENGAGE** à participer au Journées du Patrimoine et à communiquer sur cette opération sur son site internet, dans son bulletin municipal et dans sa feuille d'information bimensuelle

Rétrocession de la voirie du lotissement des Coquelicots

Point annulé à l'ordre du jour car faisant déjà l'objet de la délibération 2019.22.01.03

QUESTIONS DIVERSES

- **Contestation du PLU de la Sous préfecture de FOUGERES-VITRE**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du sous-préfet de Fougères-Vitré du 04/06/2020 demandant l'annulation des délibérations approuvant le nouveau PLU.

Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal

- **Date de la prochaine Commission Finances**

La prochaine Commission Finances aura lieu mardi 16 juin 2020 à 20h00, dans la salle du conseil à la mairie

- **Date de la prochaine Commission Voirie**

La prochaine Commission Voirie aura lieu jeudi 18 juin 2020 à 20h00, dans la salle du conseil à la mairie.

- **Candidats pour être représentant au SMICTOM et SUPV:**

- **SMICTOM:** - Mme Myriam MALECOT (titulaire)
- M. Jacques BIDAUX (suppléant)

- **SUPV:** - M. Jacques BIDAUX (titulaire)
- Mme Lucie VIGNERON (suppléante)

- **Demande de location de salle fin juin**

Au vu de la crise sanitaire actuelle, le conseil municipal décide de ne pas remettre à la location les salles communales, pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 21h20